



## conduite sous l'emprise de l'alcool

Par **totot20**, le **18/05/2010** à **23:26**

Bonjour,

J'ai été contrôlé en alcoolemie 0,77 mg/l d'air. J'ai eu une suspension administrative de 5 mois aussitôt (de mars à fin juillet 2010). La police m'a pris le permis sur le champs.

Sachant que je suis convoqué par le tribunal pour une ordonnance pénale qu'en décembre 2010.

Question 1 : Est-ce que je pourrais récupérer mon permis fin juillet ou dois je attendre le jugement en décembre

Question 2 : Sachant que je dois récupérer 1 point en septembre 2010 (1 an sans infraction). Est-ce que cette infraction que je viens d'avoir remet en cause la récupération de mon point sachant que mon jugement ne se fait qu'après septembre

Question 3 : Pour la visite médicale, reçoit-on un courrier de la préfecture ou doit-on aller en préfecture pour demander une date

merci de votre réponse

Par **razor2**, le **19/05/2010** à **08:46**

Bonjour,

Question 1: oui, vous pourrez reconduire suite à votre suspension administrative dans l'attente de votre jugement sous réserve d'avoir satisfait à une visite médicale.

Question 2: Vous récupérerez bien le point perdu en septembre.

Question 3: C'est à vous de prendre rendez-vous avec un médecin agréé (liste en préfecture) afin de récupérer votre permis.